



Commune  
d'Evionnaz

# Certificat de bonnes mœurs

Pour obtenir un certificat de vie ou de bonnes mœurs :

- Téléchargez le document [ici](#)
- Remplissez le et déposez le à nos guichets ou renvoyez le par courrier à :  
Commune d'Evionnaz, Rue principale 26, Case postale 13, 1902 Evionnaz

Il faut compter une semaine pour l'établissement du certificat, que vous pourrez soit retirer au guichet, soit demander un envoi postal à votre domicile.

Emolument : CHF 10.- (plus frais de port éventuel)